

**Exploitant :**



**RIA ENVIRONNEMENT**

**Réalisé par le bureau d'études :**



**Résumé non technique  
Dossier de demande d'autorisation  
d'exploiter au titre des ICPE**

**GROUPE RIA  
Site du Finistère (29) – Riec-sur-Bélon**

**Janvier 2021**

***Références dossier : N°20-03-11***

**ABC**

3 rue de Penzance  
BP 10204 – 29 182 CONCARNEAU Cedex  
Tél : 02 98 50 79 02

Email : [abc-bzh@orange.fr](mailto:abc-bzh@orange.fr)

Société RIA ENVIRONNEMENT – Commune de Riec-sur-Bélon – Résumé non technique ICPE  
ABC – 20-03-11

EURL au capital de 5000 €  
R.C.S. QUIMPER 504 760 919  
Code APE 7490 B

## **PRESENTATION GENERALE**

La société Ria Environnement exerce depuis 2012 des activités de curage et de vidange d'ouvrages d'assainissement sur le site localisé Zone d'Activités de Kérandréo de la commune de Riec-sur-Bélon (29).

La société bénéficie depuis le 22 novembre 2012 d'un récépissé de déclaration initial n° 38-12D portant sur le site de Riec-sur-Bélon pour l'exploitation d'une installation de regroupement et de transit de déchets non dangereux non inertes (matières de vidange et sables de curage) / rubrique 2716-2.

Depuis ce récépissé initial, les activités menées ont pour volonté d'évoluer.

En effet, Ria Environnement a développé un projet à court et moyen terme d'aménagement du site dans l'optique d'assurer le traitement des matières de vidanges collectées.

Ria Environnement souhaite faire évoluer ses activités en traitant désormais les matières de vidanges réceptionnées sur le site.

Le projet consiste à la mise en place d'une filière permettant de traiter une partie des matières de vidanges. Le process permettra de concentrer les boues pour les valoriser par compostage à l'extérieur du site. Les eaux récupérées lors de cette concentration seront traitées via la mise en place d'une filière de traitement. Une réutilisation partielle, surtout pour les camions d'hydrocurage, des eaux traitées est également envisagée.

## RUBRIQUE ICPE

La société Ria Environnement demande donc de pouvoir mettre en place une filière de traitement des matières de vidanges et ainsi augmenter ses volumes collectés et traités.

**Tableau 1 : Quantités actuelles et prévues à termes sont détaillées ci-dessous :**

Matières entrantes		Quantités entrantes actuelles		Provenance	Quantités envisagées	
Matières de vidanges	Eaux de vidanges	1200 m <sup>3</sup> /an soit	1080 m <sup>3</sup> /an	80 % particuliers 20 % professionnels & industriels	Supérieure à 2000 m <sup>3</sup> /an soit un maximum de 20 T/jour ou 20 m <sup>3</sup> /jour	1800 m <sup>3</sup> /an
	Boues de vidanges		120 m <sup>3</sup> /an			200 m <sup>3</sup> /an
Sable de curage		300 T/an		100 % professionnels & industriels	Aucune augmentation prévue	

Au niveau réglementaire, l'activité de Ria Environnement est concernée par 2 rubriques de la nomenclature ICPE.

**Tableau 2 : Synthèse des rubriques soumises à autorisation**

Descriptif	Niveau / Seuil envisagé		Rubrique
Traitement de déchets non dangereux	Volume maximum de déchets traités envisagé :		<b>2791 1) Autorisation</b>
		<b>Supérieur à 10 T/jour</b>	

Le rayon d'affichage est de 2 kilomètres

**Tableau 3 : Synthèse des rubriques soumises à déclaration**

Descriptif	Niveau / Seuil envisagé		Rubrique
Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes	Volume maximum stocké sur site envisagé :		<b>2716 2) Déclaration</b>
		<b>Inférieur à 1000 m<sup>3</sup></b>	

**Le site ne sera pas classé SEVESO.**

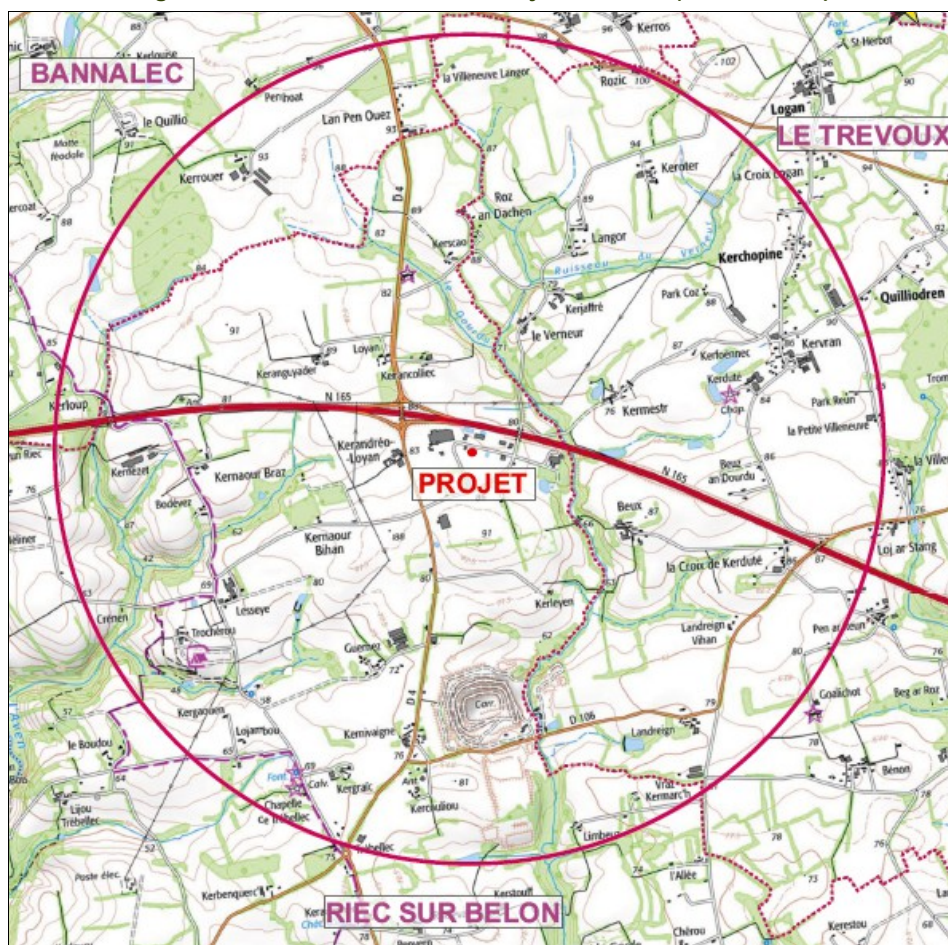
## **RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT**

### **I. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE**

Le site se situe au niveau de la zone d'activités de Kérandréo de la commune de Riec-sur-Bélon (29). Le site est entouré de parcelles enherbées ou d'installations d'activités diverses (agroalimentaire, récupération de matériaux, plate-forme logistique...).

La situation géographique, en bordure de voie express N165 est idéale car cela permet de rayonner facilement, ce qui est essentiel pour le type d'activité de Ria Environnement.

*Figure 1 : Localisation du site et rayon de 2 km (sans échelle)*



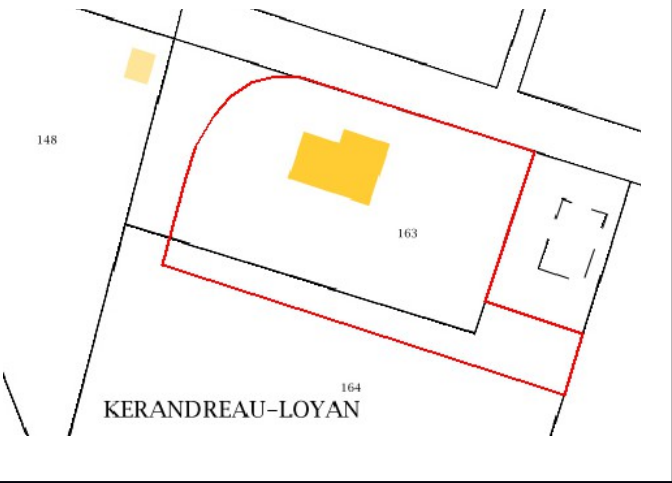
3 communes sont concernées par le rayon d'affichage de 2 km :

- Bannalec,
- Le Trévoux,
- Riec-sur-Bélon.

## 1. EMPRISE DU SITE

Le site a une emprise de 4270 m<sup>2</sup>.  
Il n'est pas prévu d'augmentation de surface.

Tableau 4 : Références cadastrale du site

<b>Commune</b>	Riec-sur-Bélon	
<b>Section cadastrale</b>	ZC	
<b>Numéros</b>	163p et 164p	
<b>Surface totale</b>	4270 m <sup>2</sup>	

## 2. URBANISME

Les parcelles concernées par le projet se situent en zone Uia du PLU de Riec-sur-Bélon. Cette classification correspond aux zones réservées aux constructions à usages d'activités économiques. Aucune protection particulière du site n'est mise en œuvre à cette échelle.

## 3. LE SITE ET SES ABORDS

Le site est bordé :

- au Nord-Ouest par la société « Duc » (agroalimentaire),
- au Nord par la société THEAULT (récupération et recyclage) puis la voie express N165,
- à l'Est par un bassin incendie,
- au Sud par une parcelle enherbée puis la plate-forme logistique de la SCARMOR

Une seule habitation est présente dans la zone, elle se situe à 160 m au Sud-ouest du site

## **II. MILIEU NATUREL**

### **1. OUTILS DE PROTECTIONS DU MILIEU NATUREL**

Le site est présent au sein du zone d'activités.

*Tableau 1: Outils de protection du milieu*

<b>Outil de protection</b>	<b>Concerné</b>
<i>ZNIEFF : Zone de protection d'intérêts écologique, faunistique et floristique</i>	Ø
<i>ZICO : Zone d'importance pour la conservation des oiseaux</i>	Ø
<i>ZPS : Zone de protection spéciale</i>	Ø
<i>ZPPAUP : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager</i>	Ø
<i>RAMSAR : Protection des zones humides</i>	Ø
<i>Natura 2000</i>	Ø
<i>Réserves Naturelles</i>	Ø
<i>Parc Naturels Nationaux, Régionaux ou Marins</i>	Ø
<i>Sites classées</i>	Ø
<i>Sites inscrits</i>	Ø
<i>Sites géologiques</i>	Ø
<i>Protection de biotope</i>	Ø
<i>Éléments remarquables de paysages</i>	Ø
<i>Périmètre de protection de captage</i>	Ø

Aucun site protégé ne se trouve dans l'emprise du site d'étude ni à proximité immédiate.  
Aucune zone humide n'a été définie à proximité du site

## 2. EAU ET SOL

### 2.1 Caractéristiques de l'installation :

- Le site est alimenté par le réseau public d'eau potable (Syndicat des eaux de Riec-sur-Bélon).
- La consommation d'eau du site est de 3,5 m<sup>3</sup>/ jours environ répartie comme suit :
  - sanitaires : 500 l
  - préparation flocculant : 800 l
  - camion hydrocureur : 2000 l

Les différents effluents du site sont :

- Eaux usées domestiques,
- Eaux pluviales,
- Eaux usées « industrielles » issues de la déshydratation des boues.

Il n'est pas prévu d'augmentation de surface imperméabilisées.

#### **\* Les eaux usées domestiques :**

Le site, tout comme la zone d'activités, n'est pas desservi par le réseau d'eaux usées communal. Le bâtiment bénéficie d'un assainissement individuel composé d'une fosse toutes eaux étanche de 5 m<sup>3</sup>. Elle est vidangée via les hydrocureurs du site et les matières sont ensuite collectées au sein du silo de stockage.

Au vu du nombre d'employés actuels et du dimensionnement de la fosse, celle-ci est parfaitement adaptée au site.

#### **\* Les eaux pluviales :**

Les eaux pluviales ruisselant sur les surfaces imperméabilisées du site rejoignent le réseau de noues pluviales de la zone d'activité.

Ces eaux pluviales sont « propres » car issues des surfaces de roulement ou des toitures.

#### **\* Les eaux « industrielles »**

Il s'agit des eaux issues de la concentration des boues des matières de vidanges (voir synoptique).

L'évolution consistera en la mise en place d'une filière de traitement des matières de vidanges avec :

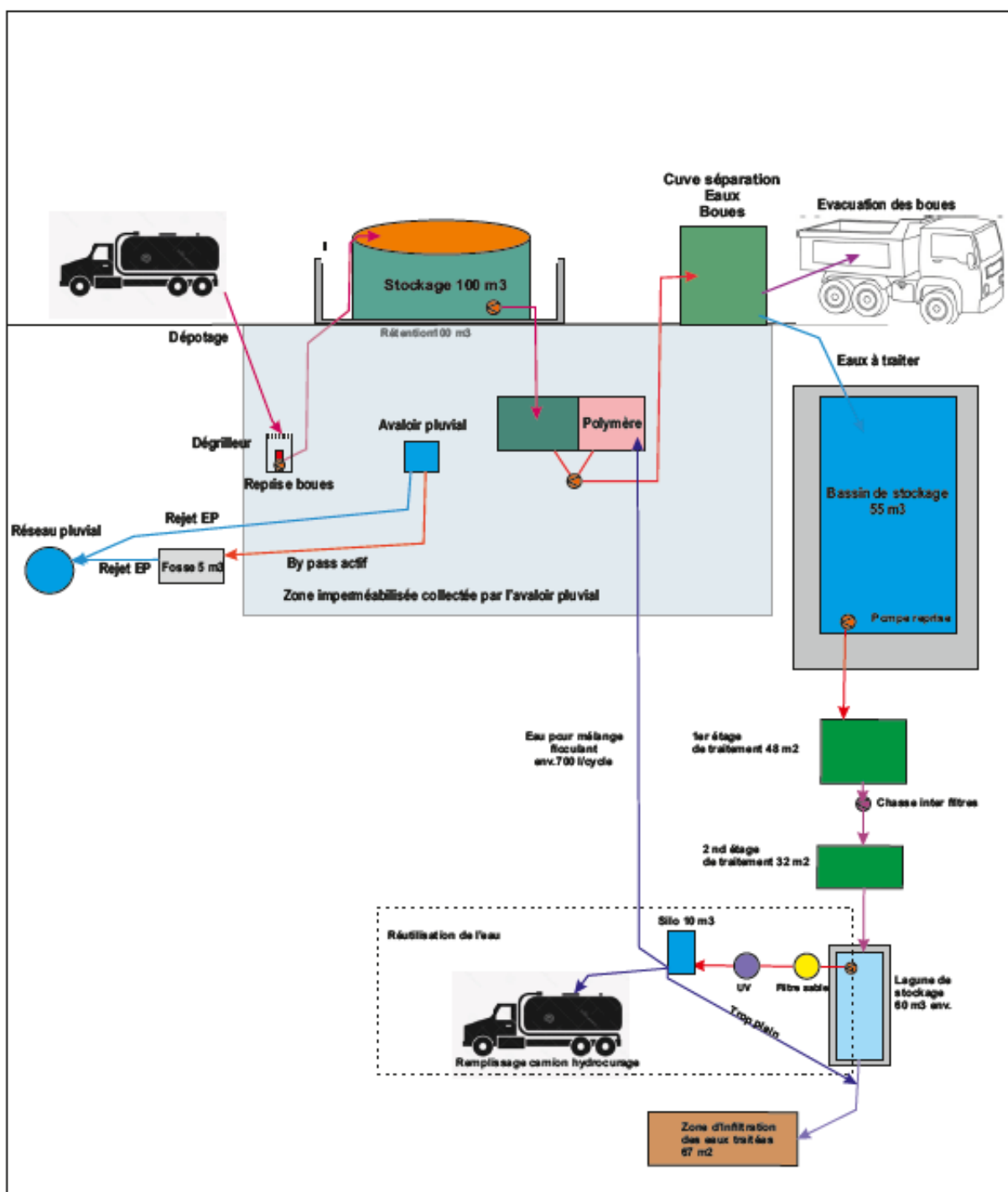
- la mise en place d'une unité de déshydratation et d'un caisson de filtration,
- la création d'une lagune de réception des eaux de vidanges,
- la création d'une filière des traitement des eaux de vidanges par phyto-épuration,
- la mise en place d'une lagune (avec réutilisation de l'eau) et enfin d'une zone d'infiltration.

Ceci permettant de concentrer les boues des matières de vidange pour les valoriser par compostage à l'extérieur du site. Ces boues ainsi concentrées sont plus aisément transportées et leurs quantités diminuées.

Les eaux séparées des boues sont traitées sur site par la station de type « filtres à roseaux ». Elles sont ensuite pour partie réutilisées dans les camions de curage (1,5 à 2 m<sup>3</sup>/j) t le trop plein infiltré dans le terrain.

Aucun rejet au réseau pluvial n'est réalisé.

# Synoptique de la filière de traitement





## 2.2 Mesures préventives et évaluation de l'impact :

Afin d'éviter toute pollution des eaux pluviales :

- Le silo de stockage des boues (100 m<sup>3</sup>) est sur une rétention équivalente au volume stocké,
- Les opérations de transfert des boues sont réalisées avec du personnel compétent et formé,
- Un dispositif de by-pass des eaux pluviales est présent. Il permet de connecter un avaloir (sur la zone de manutention) à une fosse étanche de 5 m<sup>3</sup> et ainsi contenir la pollution,

Pour les eaux issues des matières de vidange :

- Le traitement par les roseaux est un traitement « robuste » et fiable, adapté au traitement des eaux séparées des boues provenant des matières de vidange.
- La station de traitement sera neuve, largement dimensionnée et entretenue. La qualité des eaux en sortie de traitement fera l'objet d'un suivi surtout lors de sa « mise en route ».
- Une grande partie des eaux traitées en sortie de lagune rejoindront, après filtration et traitement UV, le silo de stockage pour être réemployées. Le trop plein rejoindra la zone d'infiltration.
- Compte tenu de leur utilisation pour les curages des réseaux eaux usées et pluviales, la qualité des eaux réemployées sera particulièrement suivie. La qualité minimale des eaux traitées pour être réutilisée sera du type « bonne qualité » eau de baignade. En cas d'eau de mauvaise qualité (problème de filtre, d'UV..) le réemploi sera immédiatement arrêté et l'eau du réseau utilisée.
- Cette mesure sera appliquée jusqu'à ce que les eaux traitées réutilisées soient redevenues satisfaisantes.

## 2.3 Conclusions :

Le site dispose des moyens permettant d'éviter une pollution des eaux pluviales.

Les eaux usées sanitaires sont gérées de manière satisfaisante.

Avec la réalisation du projet, la consommation d'eau va diminuer car il est prévu de réutiliser une partie des eaux traitées issues de la déshydratation des boues. Ces eaux seront utilisées pour les camions hydrocureurs.

Le volume ainsi « recirculé » devrait être de l'ordre de 1,5 à 2 m<sup>3</sup>/j.

En cas d'incendie les eaux seront collectées au niveau des avaloirs et rejoindront les réseaux de noues de la zone d'activités. L'eau pourrait être contenue dans ces noues à condition de boucher les buses.

### 3. AIR

#### 3.1 Caractéristiques de l'installation :

Le site se situe aux abords de la voie express N165 (plus de 6 millions de véhicules par an). Le nombre de véhicules à y transiter par jour est très important, les émissions de particules y sont certainement non négligeables.

Les activités de la zone artisanales peuvent également engendrer des émissions dans l'air (tour aéroréfrigérantes,...)

Le projet prévoit une augmentation du trafic et la mise en place de la filière de traitement par « filtre à roseaux ».

Hormis les poussières liées au transport et les éventuelles odeurs issues des boues de matières de vidange et du futur procédé de traitement mis en place les émissions dans l'air sont très limitées.

La société Ria Environnement est toutefois très vigilante sur l'apparition d'éventuelles émanations gazeuses diffuses.

#### 3.2 Mesures préventives et évaluation de l'impact :

L'augmentation du trafic routier suite à l'accroissement de l'activité n'est pas de nature à modifier notablement les émissions liées aux véhicules par rapport à la situation actuelle.

La filière de traitement par roseaux est une filière « robuste » qui n'émet que peu d'odeur lorsqu'elle est bien entretenue.

#### 3.3 Conclusions :

Compte tenu de la situation actuelle et du projet, il n'est pas prévu, à ce stade, de mesures spécifiques visant à limiter les émissions aériennes du site.

Les installations du site de Ria Environnement ne seront pas susceptibles de générer un impact olfactif supplémentaire au niveau des populations environnantes.

## 4. BRUIT

### 4.1 Caractéristiques de l'installation :

La voie express N165 (plus de 6 millions de véhicules par an) affecte bruyamment ses abords sur une bande de 250 m à 300 m.

Le projet se situe à moins de 100 m de cet axe routier.

L'impact sonore du projet est limité à la fois dans le temps et dans l'espace. En effet, les véhicules ne sont pas présents sur le site toute la journée.

Ils sont sur le site :

- pour dépoter leurs contenus (4 fois par jour environ),
- pour être remisés tous les soirs,
- en cas de non-intervention des véhicules,

Le bruit alors entendu correspond au fonctionnement des pompes de vidange des véhicules.

En dehors des heures d'ouvertures du site, aucun bruit n'est perceptible en provenance du site.

### 4.2 Mesures préventives et évaluation de l'impact :

Compte tenu de l'environnement sonore bruyant, il n'a pas été réalisé de mesures acoustiques du site. Les installations futures restent identiques et ne sont pas de nature à augmenter le bruit actuel. Seule la durée de fonctionnement pourra augmenter, en restant sur les horaires d'ouverture.

Des consignes ont été données afin de couper les moteurs des camions lorsque leur maintien en marche n'est pas nécessaire.

### 4.3 Conclusions :

Compte tenu de la situation actuelle et du projet, il n'est pas prévu, à ce stade, de mesures spécifiques visant à limiter les émissions sonores du site.

## 5. DÉCHETS

### 5.1 Inventaire des déchets

Pour rappel, l'optique future est de traiter une partie des déchets collectés et stockés sur le site, à savoir les matières de vidanges, d'où la présente demande d'autorisation au titre des ICPE. Aucune optique d'augmenter les volumes de déchets en transit sur le site.

#### **\* Volumes actuels :**

Le volume de déchets actuel est limité à 110 m<sup>3</sup> dont :

- 100 m<sup>3</sup> de matières de vidanges (au sein du bassin de réception),
- 10 m<sup>3</sup> de sables de curage (au sein de bennes)

Aucune augmentation n'est prévue.

Outre cette activité principale de collecte de déchets, la société Ria Environnement génère peu de déchets. Les principaux sont :

- les déchets ménagers (4 m<sup>3</sup>/an),
- les déchets non dangereux (vidange de la fosse septique étanche, pour 20 m<sup>3</sup>/an).

#### **\* Situation future :**

Actuellement, tous les déchets sont stockés puis évacués vers des sites de traitement extérieurs.

L'évolution consistera en la mise en place d'une filière de traitement des matières de vidanges qui permettra :

- de diminuer les quantités de boues envoyées vers les sites de compostage,
- de diminuer les consommations d'eau du réseau du fait de la réutilisation de l'eau.

Le « compost » de la station de traitement par roseaux sera valorisé (à échéance de 10 à 15 ans) à priori par épandage sur des terrains agricoles.

### 5.2 Conclusions :

Le traitement des matières de vidange sur le site (concentration des boues et traitement des eaux récupérées) sera une amélioration du point de vue environnemental car une partie des quantités entrées sur le site y seront traitées. Ceci aura pour effet de diminuer les quantités à évacuer du site.

Le volume de déchets sera donc diminué.

## 6. TRAFIC

### 6.1 Caractéristiques de l'installation :

Le site de Ria Environnement se situe dans une zone d'activités, à moins de 100 mètres de la voie express N165.

Au Sud du projet, à 100 mètres environ débute l'enceinte de la plate-forme logistique de la Scarmor ( qui approvisionne 43 hypermarchés Leclerc)

Le trafic de véhicules légers est faible et celui des camions est limité à une douzaine de passages quotidien.

Avec le projet le trafic ne devrait pas sensiblement augmenter (augmentation du nombre de camions à venir déposer et diminution du nombre de camions à enlever les boues).

### 6.2 Conclusions :

Compte tenu de l'environnement du site et du faible trafic lié à l'entreprise, l'impact du projet sur le trafic routier est très limité.

## 7. CLIMAT

### 7.1 Recensement des émissions atmosphériques à pouvoir de réchauffement liées au projet :

Les activités liées au site Ria Environnement sont à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre :

- CO<sub>2</sub> : ce gaz provient de la combustion du gas-oil des camions.

Dans le cadre du projet, les gaz à effet de serre émis par les activités du site de Ria Environnement continueront à être de même nature que dans la situation actuelle.

### 7.2 Mesures préventives et évaluation de l'impact

Les émissions de gaz à effet de serre générées par les transports sont limitées.

L'ensemble des véhicules fait l'objet de contrôles techniques réguliers obligatoires, permettant l'assurance du respect des normes en vigueur et limitant ainsi leur impact sur l'environnement.

## 8. EFFET CUMULÉ

Aucun projet susceptible d'engendrer des effets cumulés avec celui du site de Ria Environnement de Riec-sur-Bélon n'a été recensé dans un rayon de 2 km autour du site.

## **VOLET SANITAIRE DE L'ETUDE D'IMPACT**

### **I. EVALUATION DE L'IMPACT SANITAIRE**

#### **A) EVALUATION DE L'IMPACT SANITAIRE.**

Le fonctionnement des installations du site engendre des rejets d'effluents aqueux.

#### **B) EVALUATION DE L'IMPACT SANITAIRE.**

Les eaux usées domestiques sont stockées dans une fosse étanche de 5m<sup>3</sup>. Cette fosse est régulièrement pompée, les eaux usées rejoignent le « circuit » des matières de vidange.

Les eaux pluviales ruisselant sur les surfaces imperméabilisées du site rejoignent le réseau de fossés présent aux abords du terrain et sur la zone d'activités.

Les eaux usées issues du traitement des eaux des matières de vidange seront traitées par une filière de type « filtre à roseaux » largement dimensionnée. Ce type de filière est connu et, en bon fonctionnement, ne présente pas de risque pour la santé

Les eaux en sortie de la filière de traitement transitent par une lagune.

Une partie y est pompée (et filtrée) avant de rejoindre le silo de stockage de 10 m<sup>3</sup>.

Au niveau de ce silo, un traitement par ultra-violet permet de diminuer les teneurs en organismes pathogènes.

Les teneurs seront ramenées à des taux inférieurs à ceux des eaux de baignade niveau « bonne qualité », c'est à dire des maximums en dénombrement de E.Coli UFC/100 ml inférieurs à 500 p/100 ml et entérocoques intestinaux UFC/100 ml inférieurs à 200p /100 ml.

Ces eaux seront utilisées pour les hydrocurages de canalisations des eaux usées et pluviales.

Le traitement des eaux sera particulièrement suivi, tant au niveau de la filière de « filtre à roseaux » que celle de la réutilisation des eaux traitées. Des mesures régulières de la qualité seront effectuées.

En cas de dépassement des seuils des eaux réutilisées, leur « recyclage » sera immédiatement suspendu et les camions remplis avec de l'eau du réseau public d'eau potable.

Compte tenu des rejets et des mesures mises en place, l'impact sanitaire des effluents du site Ria Environnement peut donc être considéré comme négligeable.

## **ETUDE DES DANGERS**

### **A) LES DANGERS DE L'INSTALLATION :**

L'Etude des Dangers a permis de définir les principaux risques liés à l'exploitation du site de Ria Environnement. Les conclusions sont mentionnées ci-après :

- Le retour d'expérience sur des installations comparables à celles du site révèle que les phénomènes dangereux les plus répandus sont l'incendie, le déversement de produits susceptibles de polluer le milieu naturel et l'émanation d'effluents toxiques.
- L'analyse des produits stockés et utilisés révèle que les principaux risques redoutés sont l'incendie, et la pollution du milieu naturel.

➤ L'examen détaillé des risques a montré qu'aucun scénario ne présente une criticité forte. Globalement, aucun risque inacceptable n'a été défini. Un constat contraire signifierait que les mesures envisagées ne sont pas en adéquation avec les risques identifiés.

L'analyse des risques externes (dangers liés aux activités extérieures au site et aux éléments naturels) n'a pas mis en lumière de risques particuliers.

Des mesures techniques et organisationnelles sont effectives sur le site afin d'éviter que les événements, cités dans l'analyse des risques, ne se produisent et d'en limiter les conséquences (affichage, information des entreprises extérieures,..).

Les principaux dispositifs de sécurité sont les suivants :

- la formation du personnel en matière de sécurité et d'utilisation des moyens de lutte contre l'incendie,
- des extincteurs et RIA,
- de systèmes de détection incendie,
- une clôture et un portail unique d'accès aux installations.

### **B) CONCLUSIONS :**

Les différentes formes que pourrait prendre un accident significatif sur le site Ria Environnement (incendie, pollution etc.) ont été recensées, analysées.

Par l'organisation interne de la sécurité, les équipements et les moyens mis en œuvre, l'établissement assure un niveau de sécurité acceptable vis-à-vis des tiers et de l'environnement pour l'exploitation de l'ensemble de son site.

Concernant la préservation de l'environnement, les moyens mis en œuvre en fonctionnement normal sont satisfaisants.

## **NOTICE D'HYGIE ET DE SECURITE**

L'ensemble des installations du site fait l'objet de contrôles périodiques (véhicules, dispositif incendie, matériel électrique,...) pour garantir leur parfait état de fonctionnement.

L'effectif du site de Ria Environnement à Riec-sur-Bélon est de 8 personnes.

Les horaires de travail sont de 8h00 – 18h00, sauf les week-ends et les jours fériés.

Le personnel du site dispose de sanitaires et vestiaires en nombre suffisant ainsi qu'une salle de pause. De plus, il dispose des équipements de protection individuelle suivants : vêtements de travail, chaussures de sécurité, protection contre le bruit (casque et bouchons d'oreille), casques et gants, lunettes de protection et masques (si nécessaire).

Les salariés du site reçoivent des formations régulières sur la conduite des véhicules et des engins, ainsi que des formations incendie.

Le personnel est suivi régulièrement par les services de la Médecine du Travail.